

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 14 octobre 2019

**N°173/10/2019 : RAPPORT ANNUEL 2018 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION DU RESEAU CABLE DE VIDEOCOMMUNICATION**

*L'an deux mille dix-neuf, le lundi 14 octobre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 08 octobre 2019.*

**Présents** : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Monique VALAT, Annie GUILLOT, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Thierry VIALON

**Représentés** : 10

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Brigitte BAREGES, Christian PEREZ à Pierre Antoine LEVI, Bernard PECOU à Laurence PAGES, Jacqueline LAFON à Philippe FRANCOIS, Robert INFANTI à Véronique LAGARRIGUE, Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Colette HARLE à N'Guessan, Jean TEKPRI, Jean Luc BUDOIA à Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES à Laura NICOLAS, Valérie RABAULT à Arnaud HILION

**Absents** : 3

Mesdames, Messieurs Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR

**Monsieur Jean-Michel MUSCATELLI donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Dès communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

La Ville de Montauban a délégué, à la Société de Vidéocommunication du Sud-Ouest, aujourd'hui SFR, l'établissement et l'exploitation d'un réseau câblé des services de radiodiffusion sonore et de télévision, par convention en date du 20 juillet 1990, pour une durée de 30 ans.

**Présentation générale de la délégation**

Par convention, la ville a confié à l'opérateur, dans le cadre de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986,

- l'établissement du réseau câblé de vidéocommunication sur le territoire communal, d'une part,
- l'exploitation dudit réseau à ses risques et périls, d'autre part.

Les investissements permettant de réaliser le réseau et de constituer la clientèle sont à la charge de l'opérateur, qui bénéficie, en contrepartie des recettes liées à l'exploitation.

**Caractéristiques du service délégué :**

Pour 2018, les caractéristiques du service sont les suivantes :

- 453 logements en service antenne, contre 454 en 2017
- 6 abonnés TV Analogique.
- 94 abonnés TV numérique.
- 9 881 prises éligibles.

**Les comptes de la délégation :**

Conformément à l'article R2222-3 du CGCT, les comptes ont été présentés à la commission de contrôle financier le 3 octobre 2019.

Le suivi comptable des coûts n'est pas réalisé commune par commune et la répartition des coûts est faite au poids (en abonnés ou en prises) du réseau par rapport au chiffre global de SFR FIBRE SAS sur l'ensemble des mois de l'année 2018.

**Compte annuel du résultat de l'exploitation 2018 :**

Chiffre d'affaire : 73 k€, pour 91k€ en 2017, soit une évolution de - 18k€.

Total des charges d'exploitation : 452 K€.

Résultat d'exploitation : - 378 K€ ; - 368 k€ en 2017.

Résultat financier : - 36 K€.

Résultat exceptionnel : - 143 K€.

Résultat net : -557K€, dégradation de 29 K€ par rapport à 2017.

**La qualité du service :**

L'OFFRE COMMERCIALE SFR

SFR propose plusieurs offres d'abonnement TV :

. la Box THD Starter : 36 € TTC /mois

. la Box 4K Power : 41 € TTC /mois

. la Box 4K Premium : 51 € TTC/mois

et des PASS THEMATIQUES (EMOTION-SPORT-JEUNESSE-DECOUVERTE-CINEMA) avec des possibilités d'options supplémentaires et chaînes à la carte.

**Les relations avec la Ville de Montauban :**

SFR participe à la coordination des travaux, avec les autres opérateurs et gestionnaires de voirie, afin de procéder au renouvellement de ses réseaux.

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 3 octobre 2019, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport annuel 2018 sur l'exploitation du réseau câblé de vidéocommunication, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**PREND ACTE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **18 OCT. 2019**

De sa publication et/ou affichage le : **18 OCT. 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 14 octobre 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

